



# communiqué

No: 4  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 15 JANVIER 1981

## LE CANADA SIGNE

### L'ACCORD PORTANT CRÉATION DU FONDS COMMUN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, et l'honorable Herb Gray, ministre de l'Industrie et du Commerce, ont annoncé aujourd'hui la signature par le Canada de l'Accord portant création du "Fonds commun pour les produits de base". Les \$750 millions du Fonds serviront à financer d'une part des dispositifs de stockage prévus dans le cadre d'accords internationaux de produits en vue de stabiliser les prix sur les marchés et, d'autre part, des mesures de mise en valeur, notamment des activités de recherche et de promotion des marchés, dans le but d'améliorer la compétitivité à long terme de divers produits.

Le Fonds commun est l'aboutissement de quatre années de négociations. Sa création est considérée comme une étape clé du dialogue Nord-Sud, tout particulièrement par les pays en développement qui y voient l'épreuve-témoin de la volonté des pays développés à promouvoir le changement international. En signant l'accord, le Canada manifeste son appui à la poursuite du dialogue entre pays développés et pays en développement.

L'entrée en vigueur de l'accord est subordonnée à sa ratification par 90 États. C'est donc dire que tant les pays industrialisés que les pays en développement devront manifester un haut degré d'engagement.

Le Fonds commun constitue la pierre angulaire du Programme intégré pour les produits de base de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dont les principaux objectifs sont la stabilisation des prix et l'amélioration des conditions du commerce quant à 18 produits de base qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement.

Le Fonds constituera deux comptes distincts. Le premier compte, dont les ressources de 400 millions \$EU seront assurées par les souscriptions de capital des États membres, contribuera au financement de dispositifs de stockage. Ces ressources devraient s'accroître considérablement à mesure que des organisations internationales de produits s'associeront au Fonds. La contribution directe du Canada sera de 10,38 millions \$EU. Le Fonds n'interviendra pas directement sur les marchés de produits de base, mais agira par l'entremise des organismes gestionnaires d'accords de produits et des institutions financières.

Les ressources du deuxième compte s'établiront à 350 millions \$EU, dont 280 millions en contributions volontaires. Le Canada s'est engagé à y verser une contribution de \$12 million. Ce deuxième compte permettra d'aider, au moyen de subventions et de prêts, des organisations internationales de produits, telles que celle dont la création est proposée dans le cadre d'un nouvel arrangement sur le jute, à financer des projets de recherche et de développement, d'amélioration de la productivité et de commercialisation des produits de base.